

CONTRAT D'ENGAGEMENT PERSONNEL  
FRUITS

Type de contrat souhaité	Durée	Dates correspondantes	Retrait du panier
	12 mois	21/09/17 au 13/09/18	hebdomadaire
	6* mois	21/09/17 au 08/03/18	tous les 15 jours
	6* mois	15/03/17 au 13/09/18	

\*possibilité de prendre un contrat sur 6 mois uniquement si : vous êtes nouvel adhérent OU si votre situation est précaire (déménagement prévu etc.)

Jour de distribution : le jeudi

Lieu de livraison souhaité	Lieu	Horaires de distribution
	Espace saint Germain	17h00 à 18h15
	La Ferme de Malissol (centre social)	18h45 à 19h45

ENTRE L'ADHÉRENT  
 Nom, prénom: .....  
 Nom, prénom co-adhérent : .....  
 Adresse : .....  
 Téléphones (s): .....  
 Courriel : .....

ET

LE PRODUCTEUR Nom, prénom : Cédric COQUELET  
 Adresse : EARL du LEROT, 135 route de PACT, 38 270 REVEL TOURDAN  
 Téléphones : 06 71 33 49 28  
 Mail : coqfamily@wanadoo.fr

➤ CONTACTS

Président	Gaetan BARBEZANGE	gaetangage@gmail.com
Secrétaire	Grégory RUBINSTEIN	g.rubinstein@me.com
Trésorier	Philippe DUPONT	fifi_dup@orange.fr
Référent	Marion CERVANTES RUBINSTEIN	rubinstein.marion@gmail.com

IMPORTANT :

Restez informés de l'actualité de l'AMAP du pays viennois en vous inscrivant à la newsletter via le site [www.amap-vienne-org](http://www.amap-vienne-org) : onglet « newsletter »

*Ce contrat se réfère à la charte des AMAP de Rhône-Alpes (version décembre 2005). Afin d'assurer un échange équitable entre le producteur et le consommateur : production de produits de qualité au plus proche de l'Agriculture Biologique et distribution personnalisée dans un esprit d'entraide et de bonne humeur.*

*L'AMAP a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement de ce contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le présent contrat sera rediscuté lors de l'assemblée générale de 2017 afin de faire le bilan du contrat et de préparer le suivant.*

➤ LES PANIERS

Ce contrat vous propose :	Type de panier	Type de panier	Prix
Fruits de saison : pêches, abricots, cerises, pommes, poires, prunes, melons, nectarines, fraises, mures, framboises, pastèques, groseilles, kiwis	<b>Hiver</b> (début novembre à Fin avril)	Petit	6,50 €
		Grand	8,50 €
Fruits à coque : noix, noisette	<b>Eté</b> (début mai à fin octobre)	Petit	8,50 €
		Grand	13 €
Autres : jus de fruits, fruits au sirop			

➤ ENGAGEMENTS

L'adhérent consomm'acteur s'engage à :	Le producteur s'engage à :
<ul style="list-style-type: none"> <li>adhérer à l'association AMAP du Pays Viennois : 16€ minimum pour l'année 2016, à régler par chèque et à remettre au Trésorier (un reçu sera donné)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>livrer les paniers au lieu et horaires déterminés</li> <li>afficher le nom des produits avec prix et quantité sur le lieu de distribution</li> </ul>

- venir prendre au lieu déterminé son panier en ramenant la cagette de la semaine précédente, ou le faire prendre. Il n'y aura pas de remboursement
- remettre à un membre du bureau de l'association, à la signature du contrat, le(s) règlement(s) par chèque à l'ordre de : EARL du LEROT
  - soit en 1 chèque pour le montant total
  - soit en plusieurs chèques (6 ou 12 selon la durée choisie)
 Ils seront remis à Cédric COQUELET en début de chaque mois
- accepter les aléas de la production (nature ou volume du contenu du panier)
- s'investir dans l'association par sa participation à la vie de la structure : participation aux animations et aux distributions : **pensez à vous inscrire sur le tableau d'Antoine** 😊
- présenter un remplaçant (s'il n'y a personne sur liste d'attente) en cas de démission avant la fin du présent contrat ; un avenant sera rédigé.

- mettre tout en œuvre pour respecter la quantité et la qualité prévue et prévenir en cas de problème
- faire le point sur le fonctionnement de l'exploitation

### ➤ CALENDRIER DE DISTRIBUTION ET MONTANT

Barrez les semaines sans panier :

- pour un contrat avec retrait du panier tous les 15 jours
- pour choisir des semaines sans panier (attention : nombre limité selon le contrat ; cf ci-dessous)

Engagements minimum :

Durée du contrat	Nombre de semaines autorisées sans retrait de panier
12 mois	6*
6 mois	3*

\*valable aussi pour un retrait de panier tous les 15 jours

Pour chaque semaine, **entourez P** si vous voulez un petit panier, **ou G** si vous voulez un grand panier.

Une baisse de production est à prévoir entre mars et avril, 3 semaines susceptibles d'être modifiées ont été retirées dans le tableau ci-dessous.

2017									2018								
Sep			Oct			Nov			Déc			Jan			Fév		
			Jeu 5	A	P-G	Jeu 2	A	P-G	Jeu 7	B	P-G	Jeu 4	B	P-G	Jeu 1	B	P-G
			Jeu 12	B	P-G	Jeu 9	B	P-G	Jeu 14	A	P-G	Jeu 11	A	P-G	Jeu 8	A	P-G
			Jeu 19	A	P-G	Jeu 16	A	P-G	Jeu 21	B	P-G	Jeu 18	B	P-G	Jeu 15	B	P-G
Jeu 21	A	P-G	Jeu 26	B	P-G	Jeu 23	B	P-G	Jeu 28	A	P-G	Jeu 25	A	P-G	Jeu 22	A	P-G
Jeu 29	B	P-G				Jeu 30	A	P-G									

2018																	
Mar			Avr			Mai			Juin			Juil			Août		
Jeu 1	B	P-G	Jeu 5	A	P-G	Jeu 3	A	P-G	Jeu 7	B	P-G	Jeu 5	B	P-G	Jeu 2	B	P-G
Jeu 8	A	P-G	Jeu 12	B	P-G	Mer 9	B	P-G	Jeu 14	A	P-G	Jeu 12	A	P-G	Jeu 9	A	P-G
Jeu 15	B	P-G	Jeu 19	A	P-G	Jeu 17	A	P-G	Jeu 21	B	P-G	Jeu 19	B	P-G	Jeu 16	B	P-G
Jeu 22	A	P-G	Jeu 26	B	P-G	Jeu 24	B	P-G	Jeu 28	A	P-G	Jeu 26	A	P-G	Jeu 23	A	P-G
Jeu 29	B	P-G				Jeu 31	A	P-G							Jeu 30	B	P-G

2018			HIVER		Nb de Petits paniers		Nb de Grands paniers		Total hiver	
<b>Sep</b> Jeu 6 A P-G Jeu 13 B P-G  A compléter par le Bureau <input type="checkbox"/> Cotisation (16€) Banque..... Chèque.....			ETE		.....x 6,50€		.....x 8,50€		.....€	
					.....x 8,50€		.....x 13€		.....€	
									<b>Total année à régler</b>	
							<b>Contrat 6 mois : 1 à 6 chèques, préciser le montant</b>		..... x .....	
							<b>Contrat 12 mois : 1 à 12 chèques, préciser le montant</b>		..... x .....	

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES (association / adhérent / producteur) à ..... le .....

Signatures :

de l'adhérent

du producteur

d'un membre du bureau de l'AMAP du Pays Viennois

Je suis favorable au co-paniérage et j'accepte la communication de mes coordonnées aux amapiens.